



GO M.A.D. GO Meet A Deputy!



Réforme de la PAC

De quoi s'agit-il ?

Le 12 mars 2013, le Parlement Européen décidera du sort de l'agriculture et de l'alimentation en Europe, pour les sept prochaines années et au-delà. La décision des eurodéputés concerne l'utilisation de quelques 55 milliards d'euros du contribuable ainsi qu'une série de règlements très denses.

Ils décideront sur :

- ✓ Quelles formes d'agriculture sont viables pour les agriculteurs européens ?
- ✓ Combien de fermes survivront jusqu'en 2020 (un quart d'entre elles a déjà disparu entre 2007-2013)
- ✓ Comment peut-on encore empêcher la dépopulation des espaces ruraux ?
- ✓ Combien de pesticides et de fertilisants chimiques seront épanchés ?
- ✓ Quels types d'élevages sont viables ? Jusqu'où peut-on aller sur le bien-être animal ? Quelle quantité de viande va être exportée ?
- ✓ Combien de millions d'hectares de soja auront besoin d'être semés dans le monde pour satisfaire les besoins d'aliments du bétail en Europe ?
- ✓ Quelles chances les petits agriculteurs d'Afrique et d'Asie auront-ils face à une concurrence industrialisée et subventionnée ?
- ✓ Comment nos paysages changeront-ils ? Combien d'espèces survivront aux monocultures ?
- ✓ Quel type d'alimentation aurons-nous et à quel prix ?

La Commission Européenne, dont le rôle est de proposer un cadre commun à la réforme de la Politique agricole européenne, a proposé que les aides directes à l'hectare versées aux agriculteurs (€ 310/ha en Allemagne, € 95/ha en Lituanie), ne soient payées qu'en contrepartie de services environnementaux à fournir. Ceci porte un nom : le verdissement. Il implique qu'un minimum de trois cultures soient cultivées chaque année sur les fermes, la principale ne devant pas excéder 70%. Les prairies permanentes doivent être conservées intactes et 7% des surfaces cultivées doivent contenir des infrastructures agroécologiques. Un plafonnement des aides a également été proposé.

Les associations de protection de la nature ainsi que les organisations de petits producteurs et d'agriculture biologique auraient souhaité des propositions plus ambitieuses de la part de la Commission, mais au moins, elles vont dans la bonne direction, alors que les grands agriculteurs et l'agroindustrie se battent contre ces mesures.

Etant donné que la réforme de la PAC est, pour la première fois, décidée par le Parlement Européen et par le Conseil européen des ministres de l'agriculture, la Commission de l'agriculture du Parlement (COMAGRI) a soutenu ses propres positions lors d'un vote les 23 et 24 janvier 2013. Malheureusement, le lobby de l'agrobusiness et des grandes exploitations a réussi à détricoter les propositions de la Commission en faveur du verdissement pour les réduire à néant. En effet, les propositions votées par la COMAGRI risquent d'engendrer à l'avenir, encore plus de dommages environnementaux.

Beaucoup ont espéré que l'implication des membres du Parlement Européen -directement élus au suffrage universel- transforme le jeu de la distribution de €40 milliard d'aides directes en un processus plus transparent et plus démocratique. Cependant, les votes de la COMAGRI dessinent une toute autre réalité, puisqu'ils soutiennent les intérêts de l'agrobusiness plus fortement encore que les ministres de l'agriculture.

Le 12 mars 2013, le Parlement Européen réuni en séance plénière à Strasbourg, votera les dangereuses propositions soutenues par la COMAGRI. Concrètement, il s'agit de la dernière chance de défendre le verdissement. Pour cela, la majorité des 754 députés qui ne dépendent pas du lobby agricole mais qui souhaite être réélus en 2014, devront rejeter ce qui n'est pas moins qu'un compromis bipartisan en faveur du status quo.

Ceci est inhabituel. En général, les députés suivent les recommandations de leur commission en charge du dossier. Personne n'est expert sur tout. Mais suivre l'opinion représentant les intérêts d'une petite partie de l'économie est dangereux. Les demandes des comités Environnement et Développement du Parlement Européen ont été tout bonnement rejetées par la COMAGRI. C'est l'Europe des citoyens et des consommateurs qui risque d'être sacrifiée.

Ci-dessous, voici un tableau juxtaposant les propositions de la COMAGRI avec celles que nous portons, en vue des votes du 12 mars 2013 :

Ce que veut la COMAGRI	Ce que nous voulons
Les bénéficiaires des aides agricoles ainsi que leur montant restent secret	Pleine transparence sur les montants et les bénéficiaires des aides agricoles
Le verdissement (30% des aides) est <u>volontaire</u> : le refus des trois mesures proposées n'entraîne pas la perte des aides de base au revenu (70%)	Le verdissement est une condition pour recevoir les aides de base au revenu (COM*)
Un même service environnemental fourni par un agriculteur est payé deux fois par les aides du 1er et du 2 nd pilier de la PAC	Pas de double paiement pour les mêmes pratiques(COM)
Les objectifs du verdissement peuvent être contournés par plusieurs dérogations et des exemptions appelées "vert par définition" par les Etats membres	Des mesures simples, harmonisés et facilement contrôlable pour tous les agriculteurs européens (COM)
3% puis 5% de surfaces d'intérêt écologique sur les terres cultivées, passage à 7% soumis à évaluation	Si ce n'est pas 10%, au moins 7% comme l'a proposé la Commission (COM)
Les Etats membres ou les régions sont responsables du maintien des prairies et des pâturages permanents, et non l'agriculteur qui reçoit les aides directes	Le maintien des prairies et des pâturages permanents est une condition pour recevoir les aides directes, et relève de la responsabilité de l'agriculteur (COM)
L'argent du contribuable investit dans le développement rural (2 nd pilier) peut être versé aux compagnies d'assurance afin de gérer les aléas climatiques ou économiques	L'argent du contribuable n'est pas destiné à financer des produits d'assurance privée
Diversification des cultures = 2 cultures en dessous de 10 ha, 3 cultures à partir de 30 ha de terres cultivées. La monoculture reste possible sur 80% des terres (Commission: 70%)	A la place d'une "diversification" des cultures, une vraie rotation contenant au moins 3 cultures différentes sur 3 ans, est un moyen d'éviter les monocultures (Comité ENVI du Parlement)
Le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive Pesticides n'est pas requis pour l'octroi d'aides directes	Le respect des normes et directives, incluant la DCE et la directive Pesticides restent des conditions requises pour l'octroi d'aides directes (COM)
Pas d'évaluation des politiques agricoles sur leur rôle dans la faim dans le monde et sur les petits agriculteurs dans les pays en développement	Suivi et évaluation des impacts globaux des politiques agricoles avec les politiques publiques pour le développement (Comité DEV du Parlement)
Subventions à l'export maintenues	Suppression des subventions à l'export (Comité DEV du Parlement)

*"COM" signifie la proposition initiale de la Commission Européenne

**Pour obtenir des nouvelles et des mises à jour visitez : www.goodfoodgoodfarming.eu et www.arc2020.eu
Contactez Pierre-Alain Prévost coordinateur en France de la campagne civile européenne intitulée "Good Food Good Farming Campaign" - téléphone: 0665785490 et email : pierre-alain.prevost@gmail.com**